

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 Juin 2021

DELIBERATION

2021/ 53 - SUBVENTIONS 2021.

Il est proposé au Conseil Communal d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations, ci-annexés, ont été déposés par leurs soins dans PROGOS.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les subventions suivantes au titre de l'année 2021 reprises dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 2 528,00 € ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 485,00 € au Chapitre 65- article 65748- fonction 201- opération 1070 : Soutien aux associations scolaires- code service : NEN
 - 1 500,00 € Chapitre 65- article 65748- fonction 311- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN
 - 543,00 € Chapitre 65- article 65748- fonction 311- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme